

**République Française**  
**Département de l'Hérault**  
**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT**

~~~~~  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 22 mars 2021**  
~~~~~

**FONDS DE CONCOURS POUR LES COMMUNES DE MOINS DE 1 000 HABITANTS**  
**ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS POUR LA COMMUNE DE PUÉCHABON.**

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 22 mars 2021 à 16h00 en Salle du Conseil Communautaire, sous la présidence de Monsieur Jean-François SOTO, Président de la communauté de communes. La convocation a été adressée le 11 mars 2021.

Étaient présents ou représentés

Mme Maria MENDES CHARLIER, M. Henry MARTINEZ, Mme Chantal DUMAS, M. Yannick VERNIERES, Mme Roxane MARC, M. Jean-Pierre GABAUDAN, Mme Jocelyne KUZNIK, M. Robert SIEGEL, M. Xavier PEYRAUD, Mme Véronique NEIL, M. Gilles HENRY, M. Olivier SERVEL, M. Pierre AMALOU, M. Ronny PONCE, Mme Nicole MORERE, M. Philippe SALASC, M. Jean-François SOTO, M. Philippe LASSALVY, Mme Marie-Hélène SANCHEZ, M. David CABLAT, M. Jean-Marc ISURE, Mme Marie-Françoise NACHEZ, Mme Martine LABEUR, M. Daniel JAUDON, Mme Florence QUINONERO, M. Jean-Pierre BERTOLINI, M. Jean-Luc DARMANIN, M. Pascal DELIEUZE, M. Gregory BRO, Mme Martine BONNET, Mme Béatrice FERNANDO, M. Claude CARCELLER, Mme Valérie BOUYSSOU, M. Jean-Pierre PUGENS, M. Thibaut BARRAL, M. Christian VIOLING, M. Jean-Claude CROS, M. Marcel CHRISTOL, Mme Stéphanie BOUGARD-BRUN - M. Jean-Louis RANDON suppléant de M. Bernard GOUZIN, M. Bernard CAUMEIL suppléant de M. Daniel REQUIRAND.

Procurations

M. Nicolas ROUSSARD à M. Ronny PONCE, M. José MARTINEZ à M. Jean-Marc ISURE, Mme Josette CUTANDA à M. Thibaut BARRAL.

Excusés

M. René GARRO, Mme Marie-Agnès SIBERTIN-BLANC.

Absents

Mme Agnès CONSTANT, M. Laurent ILLUMINATI.

Quorum : 16	Présents : 41	Votants : 44	Pour : 44 Contre : 0 Abstention : 0
-------------	---------------	--------------	---

Agissant conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants et L 5211-6 alinéa 1.

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L5214-16 V disposant qu'« Afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement, des fonds de concours peuvent être versés entre la communauté de communes et les communes membres après accords concordants exprimés à la majorité simple du conseil communautaire et des conseils municipaux concernés » ;

VU la délibération du Conseil communautaire n°1870, en date du 18 février 2019, approuvant le Règlement d'intervention de la communauté de communes relatif à la mise en place d'un fonds de concours pour les équipements communaux d'intérêt général des communes de moins de 1 000 habitants ;

VU la réception de la demande de fonds de concours en date du 29 octobre 2020 et formulée par la commune de Puéchabon pour le projet de reprise d'étanchéité sur le pont du chemin du bols ;

VU l'avis du bureau communautaire en date du 8 mars ;

VU le plan de financement ci-annexé.

CONSIDERANT que la commune de Puéchabon souhaite obtenir une subvention afin de financer les travaux de reprise d'étanchéité sur le pont du chemin du bols, que dans ce cadre, un dossier de demande de fonds de concours a été remis à la Communauté de communes Vallée de l'Hérault ;

CONSIDERANT que le dossier de demande est complet, conformément aux pièces demandées dans le règlement d'attribution des fonds de concours ;

CONSIDERANT que le montant du fonds de concours demandé n'excède pas la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours, conformément au plan de financement joint à la demande.

**Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,**  
**APRES EN AVOIR DELIBERE,**

Le quorum étant atteint

**DÉCIDE**

**à l'unanimité des suffrages exprimés,**

- d'attribuer, sur présentation de facture(s) acquittée(s), un fonds de concours à la commune de Puéchabon en vue de participer au financement des travaux de reprise d'étanchéité sur le pont du chemin du bols à hauteur de 2 100,25 €,

- d'inscrire au budget les crédits correspondants,

- d'autoriser le Président à signer toutes les formalités utiles afférentes à ce dossier.

Transmission au Représentant de l'État  
N° 2526 le 23 mars 2021

Publication le 23 mars 2021

Notification le

DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE

Gignac, le 23 mars 2021

Identifiant de l'acte : 034-243400694-20210322-2245-DE-1-1

Le Président de la communauté de communes

Jean-François SOTO



DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT  
MAIRIE DE  
**PUÉCHABON**

Puéchabon le 29 octobre 2020

Etanchéité du pont chemin du bols

-----

PLAN DE FINANCEMENT

Montant des travaux Hors taxes...8.401,40 HT

Subvention CCVH	2 100
Part communale	6 301
	<hr/>
	8 401







Devis n° 1009

COMMUNE DE PUECHABON

ROUTE DE MONTPELLIER

34150 PUECHABON

Client	Affaire
PUECHABO	

LOCALISATION DES TRAVAUX
COMMUNE DE PUECHABON
ANCIEN CHEMIN DU BOIS
34150 PUECHABON

Référence

Reprise étanchéité d'un pont

ST JEAN DE FOS, Le 29 octobre 2020

Page 1

Désignation	Quantité	Prix Unit.	Montant
Reprise étanchéité d'un Pont ancien chemin du Bois			
Sciage de chaussée bi-couche pour ancrage	F 1,000	138,00	138,00
Décaissement du support y/c préparation avec la mise en place de polyane, apport de tout venant, compactage, et réfection en enrobé à chaud BBSG 0,6 à la main	F 1,000	5 618,40	5 618,40
Reprise partielle des joints de la voute en pierre y/c la mise en place d'échafaudage	F 1,000	2 645,00	2 645,00

Code	Bases HT	Taux	Montant TVA
1	8 401,40	20,00	1 680,28

Total H.T.	8 401,40 €
Total T.V.A.	1 680,28 €
Total T.T.C.	10 081,68 €
<b>Net à payer</b>	<b>10 081,68 €</b>



DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT

MAIRIE DE  
**PUÉCHABON**

**ATTESTATION DE NON-COMMENCEMENT DES TRAVAUX**

Je soussigné Xavier PEYRAUD, Maire de Puéchabon, atteste sur l'honneur que l'opération de réparation du pont situé chemin du bol, faisant l'objet d'une demande de subvention au titre du fond de concours pour les communes de moins de mille habitants n'a pas connu de début d'exécution et m'engage à ne pas commencer l'opération avant que le dossier ne soit reconnu complet.

Fait à Puéchabon, le 29 octobre 2020

Le Maire,



Xavier PEYRAUD